

SDOMODEVALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure****DECISION N° 2023/066****Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du
Département de l'Eure (SDOMODE),**

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée ;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « : Maitrise d'œuvre pour la création d'un casier de stockage de déchets ultimes VIII f&g au CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec » (2023-SDOM-009) à la société BETA Environnement dont le siège social est situé 297 rue Saint Pierre, 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE

Article 2 : Le marché débute à compter de la date de notification pour une durée de 18 mois maximum.

Article 3 : Le marché est à prix forfaitaire définit ci-dessous :

- Montant estimatif de la tranche ferme 19 610 € HT
- Montant estimatif de la tranche optionnelle 36 570 € HT

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2023.

Fait à Bernay le 11 septembre 2022

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président
Jean Pierre DELAPORTE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure ou de sa publication.

